



Les conclusions de l'étude sur un rapprochement des deux orchestres normands ont été rendues. La Région a préféré une refonte des statuts de l'EPCC qui porte l'[Opéra de Rouen Normandie](#) avec le maintien des formations dans leur lieu, à Mondeville et à Rouen mais une seule direction générale et artistique.

De l'étude sur une éventuelle fusion de l'orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie et de l'[Orchestre régional de Normandie](#), il est ressorti quatre scénarios, facilement imaginables : une formation réunifiée, la création d'une nouvelle structure de gestion des deux phalanges, la refonte de l'EPCC (établissement public de coopération culturelle) existant qui gère l'Opéra de Rouen Normandie pour intégrer l'Orchestre régional de Normandie et le maintien des deux pôles lyriques actuels. La Région a choisi le troisième. Les raisons : « *porter un répertoire plus large tout en préservant la diffusion sur tout le territoire* », affirme Hervé Morin, président de la Normandie. Catherine Morin-Desailly, sénatrice et présidente de la commission Culture, Tourisme, Attractivité de la région, ajoute « *la sanctuarisation des*

budgets ».

Pour rappel, Hervé Morin a annoncé en novembre 2021 sa volonté de [« rapprocher » les deux orchestres normands](#) afin de construire une nouvelle formation symphonique et obtenir le label Orchestre national en région. Ce qui a entraîné [une forte inquiétude chez les musiciennes et les musiciens](#) des deux orchestres. [Un mouvement de grève](#) a même été lancé lors de la série de représentations de *La Flûte enchantée* de Mozart.

Pour le deuxième semestre 2023

Dans le scénario retenu, il y a la conservation de l'EPCC actuel avec *« la réécriture de la configuration avec une direction unique, assurée par Loïc Lachenal, pour deux sous-ensembles, les orchestres de Normandie et la Maison d'opéra, et des directions déléguées »*. Les deux orchestres, avec une direction musicale, restent sur leur site, à Rouen et à Mondeville et ont une programmation commune. *« C'est une vision partagée avec l'État »*, précise Patrick Gomont, vice-président de la Région, en charge de la Culture et du Patrimoine.

Quant aux financements, la Région annonce préserver son enveloppe (4,2 millions pour l'orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie et 2,6 millions pour l'Orchestre régional de Normandie). Elle souhaite un élargissement de membres de l'EPCC avec une entrée des cinq départements de la Normandie, les villes de Caen et de Mondeville, l'agglomération de Caen. *« Il faut les impliquer dans l'élaboration du projet. Chacun doit être porté par cette ambition culturelle »*, espère Hervé Morin.

« Proposer une programmation musicale plus importante avec un spectre plus large » est la première des ambitions, déjà inscrite dans [la Plateforme lyrique et symphonique](#). Viennent ensuite une diffusion plus grande sur l'ensemble du territoire afin d'éviter les zones blanches. Il y a également la coordination de l'action culturelle, l'harmonisation des statuts des personnels.

Il reste désormais à écrire le cahier des charges. Le travail commencera en septembre 2022 et s'effectuera avec les représentants des personnels et les partenaires. Ce ne sera pas simple. Les deux orchestres ont des histoires et des missions différentes. Il va également falloir rassurer les musiciens et les musiciennes des deux orchestres. Le rapprochement effectif est prévu pour le



Deux orchestres normands, deux sites et une direction

dernier semestre 2023.